



Règlement de la Consultation (RC)

Type de procédure : Appel d'Offres Ouvert passé en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1°et R.2161-1 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

MARCHE DE SERVICES

Référence de la consultation : AOO-25077

Outils SAS, : redevance et maintenance des progiciels SAS existants - Acquisitions et maintenance d'outils complémentaires — Prestations de service complémentaires

Date et heure limites de réception des offres (DLRO) : 01/10/2025 à 16 heures

Demandes de <u>renseignements complémentaires :</u> <u>Au plus tard 8 jours avant la DLRO</u> (cf. <u>Article VII</u>)

Echantillons & essais (cf. Article V)



SOMMAIRE

F	RTICLE I – POUVOIR ADJUDICATEUR	3
4	RTICLE II - OBJET DE LA CONSULTATION	3
	II.1 Intitulé	3
	II.2 Description du marché	
	II.2.2 Classification CPV (vocabulaire commun des marchés) II.2.3 Division en lots	
	II.2.5 Prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E.)	5
	II.3 Durée du marché et reconduction	5
	II.4 Lieu d'exécution ou lieu de livraison	5
4	RTICLE III – MODALITES DE LA CONSULTATION	5
	III.1 Contenu du dossier de consultation	5
	III.2 Mise à disposition des documents de la consultation, communications et échanges d'information par voie électronique	
4	RTICLE IV - CONDITIONS DE REMISE DES PLIS	<i>7</i>
	IV.1 Délai minimum de validité des offres	7
	IV. 2 Contenu de l'enveloppe	7
	IV.2.1 Contenu de la « CANDIDATURE »	7
	IV.2.2 Contenu de l'« OFFRE »	8
	IV.3 Forme juridique du soumissionnaire	8
	IV.4 Sous-traitance	9
	IV.5 Remise des plis par voie électronique	9
4	RTICLE V- MATERIELS DE DEMONSTRATIONS –ESSAIS – VISITE DE SITE	11
4	RTICLE VI – EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	
	VI.1 Ouverture des plis	. 11
	VI. 2 Modalités de vérification des conditions de participation	. 11
	VI.3 Examen des offres	. 11

ARTICLE I – POUVOIR ADJUDICATEUR

CHU DE NANTES Représentant du pouvoir adjudicateur : **Etablissement support du GHT44** Le Directeur Général du CHU de Nantes 5 allée de l'île gloriette Adresse: 44093 Nantes cedex Adresse électronique : bureau.desmarches@chu-nantes.fr Adresse du profil acheteur https://www.marches-publics.gouv.fr http://www.chu-nantes.fr Adresse internet Référent Administratif: **Estelle DANEAU** 02 40 84 75 59 Téléphone: Adresse électronique : estelle.daneau@chu-nantes.fr **Geoffrey DESVAUX / Bernard GEFFROY** Référent Technique: Téléphone: 02 40 84 65 12 geoffrey. desvaux@chu-nantes.fr Adresse électronique : bernard.geffroy@chu-nantes.fr

Le marché public fait l'objet d'une procédure conjointe (groupement de commandes): □oui ⊠ non

ARTICLE II - OBJET DE LA CONSULTATION

Le marché public est attribué par une centrale d'achat : □oui ⊠non

II.1 Intitulé

Le présent marché a pour objet la redevance et la maintenance des progiciels SAS existants, l'acquisition et la maintenance d'outils complémentaires ainsi que des prestations de service complémentaires.

Le CHU de Nantes utilise des licences des progiciels de la société SAS Institute depuis 2000 pour couvrir les opérations d'extraction, de transformation et de restitution des données utilisées pour le système d'information de pilotage de l'hôpital. Ces progiciels font l'objet d'une redevance annuelle, incluant un droit d'usage et des services de maintenance corrective, évolutive et adaptative.

Ce marché concerne les besoins des établissements suivants du GHT44 : cf. article 1 du CCAP n°AOO-25077.

I.2.1 Forme du contrat				
e contrat conclu est :		T		
Un marché: ⊠		Un acc	cord-cadre : 🗵	
'accord-cadre est conclu ave	ec:			
Un seul opérateur éc	conomique: 🗵		urs opérateurs éconoi re maximum d'opérat	•
'accord-cadre s'exécute par	:			
Emission de bons de commande: ⊠	Conclusion de n subséquents : [Emission de bons commande et co marchés subséqu	nclusion d
Cf article 2.2 et 6.5 du CCAP	AOO-25077			
oublique □Avec un minimum et maxir du Code de la commande pub □Avec seulement un minimu de la commande publique	mum en valeur ou er blique m, mais sans maximu	n quantité, en um, en applicat	ion du 2° de l'article F	l'article R2 R2162-4 du
oublique □Avec un minimum et maxii du Code de la commande pub □Avec seulement un minimu	mum en valeur ou er olique m, mais sans maximu ım, mais sans minimu rché est fixé à 700 00	n quantité, en um, en applicat um, en applicat 00 €HT sur la du	application du 1° de l ion du 2° de l'article F ion du 2° de l'article F	l'article R2 R2162-4 du R2162-4 du
Dublique □ Avec un minimum et maximum et du Code de la commande publique □ Avec seulement un minimude la commande publique □ Avec seulement un maximude la commande publique de la commande publique de montant maximum du mar 1.2.2 Classification CPV (voca	mum en valeur ou er olique m, mais sans maximu um, mais sans minimu rché est fixé à 700 00 ubulaire commun des Catégorie	n quantité, en um, en applicat um, en applicat 00 €HT sur la du	application du 1° de l'ion du 2° de l'article Ficion du 2° de l'article Ficien du 2° de l'article Ficien du marche du marche Désignation	l'article R2 R2162-4 du R2162-4 du é.
oublique □Avec un minimum et maxin du Code de la commande pub □Avec seulement un minimu de la commande publique ⊠Avec seulement un maximu de la commande publique Le montant maximum du mar	mum en valeur ou er olique m, mais sans maximu ım, mais sans minimu rché est fixé à 700 00	n quantité, en um, en applicat um, en applicat 00 €HT sur la du	application du 1° de l'ion du 2° de l'article F ion du 2° de l'article F urée totale du marche	l'article R2 R2162-4 du R2162-4 du é.
Dublique □ Avec un minimum et maximum et du Code de la commande publique □ Avec seulement un minimude la commande publique □ Avec seulement un maximude la commande publique de la commande publique de montant maximum du mar 1.2.2 Classification CPV (voca	mum en valeur ou er olique m, mais sans maximu um, mais sans minimu rché est fixé à 700 00 ubulaire commun des Catégorie	n quantité, en um, en applicat um, en applicat 00 €HT sur la du	application du 1° de l'ion du 2° de l'article Financier de l'article Financier du marche de l'ordination de l'article main	l'article R2 R2162-4 du R2162-4 du é. ntenance de logicielle
Dublique Avec un minimum et maximum Code de la commande publique Avec seulement un minimum de la commande publique Avec seulement un maximum de la commande publique de la commande publique e montant maximum du mar I.2.2 Classification CPV (voca	mum en valeur ou er olique m, mais sans maximu im, mais sans minimu rché est fixé à 700 00 ibulaire commun des Catégorie 72267000-4	n quantité, en um, en applicat um, en applicat 00 €HT sur la du	application du 1° de l'ion du 2° de l'article Fision du de l'article Fision de l'article	l'article R2 R2162-4 du R2162-4 du é. Intenance de logicielle
Dublique Avec un minimum et maximum Code de la commande publique Avec seulement un minimum de la commande publique Avec seulement un maximum de la commande publique de la commande publique e montant maximum du mar I.2.2 Classification CPV (voca	mum en valeur ou er olique m, mais sans maximu um, mais sans minimu rché est fixé à 700 00 ubulaire commun des Catégorie 72267000-4	n quantité, en um, en applicat um, en applicat 00 €HT sur la du	application du 1° de la cion du 2° de l'article Fision de la cion du 2° de l'article Fision de la cion de	l'article R2 R2162-4 du R2162-4 du é. Intenance de logicielle
Dublique Avec un minimum et maximum Code de la commande publique Avec seulement un minimum de la commande publique Avec seulement un maximum de la commande publique Le montant maximum du mar I.2.2 Classification CPV (voca	mum en valeur ou er olique m, mais sans maximu im, mais sans minimu rché est fixé à 700 00 ibulaire commun des Catégorie 72267000-4 48000000-8 72268000-1	n quantité, en um, en applicat um, en applicat 00 €HT sur la du	application du 1° de la cion du 2° de l'article Fision de la cion du 2° de l'article Fision de la cion de	l'article R2 R2162-4 du R2162-4 du é. Intenance de logicielle
Dublique Avec un minimum et maximum Code de la commande publique Avec seulement un minimum de la commande publique Avec seulement un maximum de la commande publique de montant maximum du mar I.2.2 Classification CPV (voca	mum en valeur ou er olique m, mais sans maximu im, mais sans minimu rché est fixé à 700 00 ibulaire commun des Catégorie 72267000-4 48000000-8 72268000-1	n quantité, en um, en applicat um, en applicat 00 €HT sur la du	application du 1° de la cion du 2° de l'article Fision de l'article Fision de l'article fision de l'article de l'article de l'article Fision du 2° de l'	l'article R2 R2162-4 du R2162-4 du é. Intenance de logicielle systè

Des variantes à l'initiative de l'acheteur sont-elles exigées (solutions alternatives)? ☐ Oui ☒ Non

II.2.5 Prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E.)

Le C.H.U reste libre de retenir ou non ces prestations supplémentaires éventuelles au moment de la signature du marché public.

Des P.S.E. à l'initiative de l'acheteur sont-elles envisagées ?

□Oui ⊠ Non

II.3 Durée du marché et reconduction

→ cf. article 6.1 du CCAP n°AOO-25077

II.4 Lieu d'exécution ou lieu de livraison

→ cf. article 6.4 du CCAP n°AOO-25077

ARTICLE III – MODALITES DE LA CONSULTATION

III.1 Contenu du dossier de consultation

- La lettre de candidature (formulaire DC1),
- La déclaration du candidat (formulaire DC2),
- Règlement de consultation
- L'acte d'engagement (formulaire ATTRI1) et son annexe financière :
 - Annexe AE_maint_SAS_big_data_offre financière_v1.0.xlsx
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) n°AOO-25077
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) n°AOO-25077 et ses annexes :
 - Annexe Charte Fournisseur
 - Annexe RGPD
 - Annexe Sécurité_CCTP_SAS
 - Annexe technique Accès fournisseurs
 - Annexe technique architecture serveurs et stockage
 - Annexe technique exploitation de la solution
 - Annexe technique infrastructures réseaux
 - Annexe technique Postes de travail
 - Annexe technique Référentiel IAM et sécurisation du poste de travail

Le CHU de Nantes se réserve la possibilité d'apporter au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le délai de remise des offres sera éventuellement revu en conséquence.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

III.2 Mise à disposition des documents de la consultation, communications et échanges d'informations par voie électronique

Le dossier de la consultation est mis, gratuitement, à disposition à l'adresse suivante: https://www.marches-publics.gouv.fr.

Il est recommandé aux candidats de s'identifier (adresse mail de référence) afin d'être tenus informés des modifications et des précisions éventuellement apportées au dossier de consultation.

A défaut d'identification, il appartiendra aux opérateurs économiques de prendre connaissance par leurs propres moyens des informations, modifications et/ou précisions complémentaires éventuellement apportées aux documents de la consultation. La responsabilité du CHU de Nantes ne saurait être engagée en l'absence de prise de connaissance de ces informations complémentaires par les opérateurs économiques (et de prise en compte de celles-ci dans les dossiers de candidature et/ou d'offre).

Le mode de transmission par voie électronique est obligatoire pour l'ensemble des échanges (présentation des candidatures et des offres, demandes de régularisation ou de précision éventuelle, ...).

ARTICLE IV - CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

IV.1 Délai minimum de validité des offres

6 mois à compter de la date limite de réception des offres

IV. 2 Contenu de l'enveloppe

Chaque opérateur économique doit produire un dossier de candidature et une offre complète comprenant l'ensemble des pièces visées ci-dessous.

IV.2.1 Contenu de la « CANDIDATURE »

L'utilisation en ligne du DUME est fortement préconisée mais le candidat peut répondre en candidature classique.

• DOCUMENT UNIQUE DE MARCHE EUROPEEN (DUME) :

Le DUME est une déclaration sur l'honneur sur la base d'un formulaire type établi par la Commission européenne dans le cadre du principe du « dites-le nous une fois » qui peut être utilisé en lieu et place des documents mentionnés ci-dessous.

Ce formulaire est à renseigner sur la plateforme des achats de l'Etat (cf. guide d'utilisation : https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide). En cas de cotraitance, se reporter au même guide d'utilisation.

• DOCUMENTS DE LA CANDIDATURE CLASSIQUE :

- 1. La lettre de candidature et désignation du mandataire par ses cotraitants (formulaire DC1 ou format libre), dûment complétée par le candidat et par chacun des cotraitants en cas de groupement, précisant :
 - L'objet de la candidature,
 - La dénomination sociale du candidat, son adresse et ses coordonnées (téléphone, fax, courriel),
 - Si le candidat se présente seul ou en groupement, dans ce dernier cas préciser la forme du groupement, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire,
 - La déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande publique et notamment qu'il est en règles des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- 2. Les renseignements pour chaque candidat unique ou pour chaque membre du groupement permettant d'apprécier que le candidat dispose de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché (formulaire Dc2 ou format libre) :
 - déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, réalisés au cours des trois derniers exercices

- disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique dans la mesure où les informations sont disponibles ;
- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;
- présentation de la liste des principaux services et/ou principales livraisons effectuées au cours des 3 dernières années en rapport avec l'objet du marché public, notamment la liste des établissements de santé avec lequel le prestataire a ou a eu un marché public (indiquer les noms et coordonnées téléphoniques des personnes à contacter éventuellement pour information);

La prestation est réservée à une profession déterr	minée : □oui	\boxtimes nor
--	--------------	-----------------

IV.2.2 Contenu de l'« OFFRE »

Un acte d'engagement (formulaire joint pré-rempli),

Il est souhaité un acte d'engagement (formulaire ATTRI1) complété et signé (signature en format PADES conseillée) électroniquement au moment de la remise de l'offre et ce afin de permettre un traitement plus rapide des formalités d'attribution du marché public.

Il est également demandé de transmettre la version word dûment complétée de l'acte d'engagement. NB : En cas de signature, le candidat doit impérativement remettre un rapport de signature valide associé au fichier signé.

L'annexe financière complétée,

Il est exigé que l'annexe financière soit remplie selon le modèle proposé au Dossier de consultation

- Offre technique :
 - Modalités d'exécution de la maintenance des prestations complémentaires de la C4
 - Délais d'intervention (fournitures de ressources; délai de résolution des incidents pour des développements maintenus) dans le cadre des prestations de services complémentaires de la C4
 - CV des intervenants pressentis
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Relevé d'Identité Caisse Epargne (RICE)

Le pouvoir adjudicateur conseille vivement au soumissionnaire de préciser les éléments confidentiels de son offre couverts par le secret des affaires et à justifier par note détaillée écrite les motifs de couverture de ces éléments. Cette démarche facilitera le respect du secret des affaires par le CHU de Nantes, le cas échéant.

IV.3 Forme juridique du soumissionnaire

Les groupements d'opérateurs économiques sont autorisés à participer à la procédure. Chaque membre doit fournir les documents administratifs exigé à l'article 8.1 du présent Règlement de la consultation.

Po	ssibilit	é de pr	ésenter p	our le(s)	marché(s) plusieu	ırs (offres en	agissa	nt à la fois :	
	En qu	alité de	candidat	s individu	iels et de	membre	s d'	un ou pl	usieurs	$groupements: \boxtimes oui$	\square non
	En qu	ıalité de	membre	s de plusi	eurs grou	pements	s :	⊠oui		□ non	
Foi	me ju	ridique	imposée	aux grou	pements	d'opérat	eui	rs écono	miques	après attribution du	marché :
	oui	\boxtimes non									

IV.4 Sous-traitance

Le soumissionnaire peut présenter son ou ses sous-traitants à la personne publique, soit à la remise de son offre, soit en cours d'exécution du contrat. Dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre ou de la proposition, le soumissionnaire fournit au CHU de Nantes une déclaration mentionnant :

- a) la nature des prestations sous-traitées ;
- b) le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- c) le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
- d) les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- e) le cas échéant les capacités du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie.

Il lui remet également une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner.

La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

IV.5 Remise des plis par voie électronique

Les opérateurs économiques devront obligatoirement remettre leur candidature et leur offre par voie électronique et exclusivement sur le profil acheteur de l'établissement avant la date et l'heure limite de réception des offres, à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr (dite plate-forme « PLACE »). Aucune autre forme de transmission par voie électronique (ex : par courrier électronique) ne sera acceptée.

NB : Avant de déposer un pli, il est recommandé de parcourir les rubriques « Aide » & "Se préparer à répondre" à l'adresse : https://www.marches-publics.gouv.fr.

CONSEILS POUR PERMETTRE UN DEPOT DANS DE BONNES CONDITIONS :

Mentionner <u>l'adresse mail de contact</u>, dûment orthographiée, à utiliser dans le cadre des échanges de la consultation jusqu'à la notification.

Anticiper la demande de certificat de signature électronique par rapport à la date limite de réception des offres. Liste des prestataires de service de confiance : https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite-le-catalogue/

Nommage des fichiers

Il est souhaité que l'opérateur économique précise le NOM DE LA PIECE (exemple DC1, Attri1, ...) puis le NOM DE LA SOCIETE. *Exemple : « DC1_SOCIETE »*

Nommage des fichiers et dossiers

Il est conseillé d'éviter :

- Les accents et tous les caractères spéciaux
- Les intitulés trop longs

Arborescence et zippage des dossiers

Il est conseillé de zipper le moins possible les dossiers et d'éviter les arborescences trop complexes (cascades de dossier) pour éviter les échecs de dépôt.

Signature des fichiers

- Si le candidat signe son offre, il lui est demandé de se limiter à la signature de l'acte d'engagement.

- En cas de modification du document après signature au format XadES ou CadES, le « couple » document signé et document de signature ne sont plus cohérents. L'opération de signature du document modifié est à renouveler.
- Seuls les certificats de signature électronique conformes au règlement eIDAS (ou conforme au RGS uniquement pour les certificats de signatures acquis avant le 12 avril 2018) sont autorisés; les formats de signature acceptés sont : PAdES, CAdES, XAdES
 - □ Inutile de signer les pièces de candidature ou les pièces techniques.
 - **⇒** Ne pas signer les dossiers.

Rapport de signature à fournir

- Utilisation le dispositif de signature par la plate-forme PLACE
- Si utilisation d'un autre outil de signature électronique que celui de la plate-forme PLACE : communiquer le « mode d'emploi » permettant de procéder aux vérifications nécessaires de la signature électronique) contenant a minima :
 - ⇒ La procédure permettant la vérification de la validité de la signature ;
- ⇒ L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

Délais de transmission électronique

Il est conseillé d'anticiper le chargement des pièces afin de s'assurer que la transmission électronique des plis soit complète et entièrement achevée avant la date et l'heure limites de dépôt des offres.

Spam/courrier indésirable

S'assurer que les messages envoyés par la Plate-forme des Achats de l'Etat (PLACE), notamment nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Copie de sauvegarde :

La copie de sauvegarde contient la candidature et l'offre.

Le candidat qui effectue à titre de copie de sauvegarde une transmission sur support papier ou sur support physique électronique doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des plis. Cette copie de sauvegarde doit être envoyée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée à l'adresse suivante :

CHU DE NANTES – Hôpital Saint-Jacques
Direction des Services Numériques
Bâtiment TURNER
85 Rue Saint jacques
44093 NANTES CEDEX 1

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans un des deux cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté par le CHU de Nantes dans les candidatures et les offres transmises par voie électronique,
- Lorsqu'une candidature et une offre ont été transmises par voie électronique, mais ne sont pas parvenues au CHU de Nantes dans les délais de dépôt des candidatures et des offres ou bien n'ont pas pu être ouvertes par le CHU de Nantes, sous réserve que la copie lui soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par le CHU de Nantes.

Coffre électronique :

Afin de réduire les délais de notification, les opérateurs économiques sont invités à mettre régulièrement à jour sur le profil acheteur https://www.marches-publics.gouv.fr les attestations fiscales et sociales.

ARTICLE V- MATERIELS DE DEMONSTRATIONS -ESSAIS - VISITE DE SITE

Sans objet

ARTICLE VI – EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

VI.1 Ouverture des plis

Les offres reçues hors délais sont éliminées en application des dispositions de l'article R.2151-5 du Code de la Commande publique.

Conformément aux dispositions de l'article R.2161-4 du Code de la Commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'examiner les offres avant les candidatures.

VI. 2 Modalités de vérification des conditions de participation

Les modalités de vérification des conditions de participation se feront dans les conditions prévues à l'article R.2161-4 du Code de la Commande publique.

Aussi, si un candidat ou un soumissionnaire se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation, ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

VI.3 Examen des offres

L'analyse et le jugement des offres seront effectués à partir des critères d'attribution indiqués cidessous et pondérés de la manière suivante :

Intitulé des critères et des sous critères	Pondération			
Prix	80 points			
Composantes 1 et 2 : coût global de la redevance (droit d'usage et du support sur 4 ans) des licences – Recherche et DSN	70			

 Composante 3 : Droits d'usage supplémentaires et support associé (4 ans) Composante 4 : Coût des prestations (sur la base de l'échantillon indiqué à la suite du tableau) 	5
 Qualité Expérience des intervenants pressentis pour les prestations 	20 points

Echantillon pour notation Composante 4 - Prestation de services	Nombre de jours
Coût d'une journée Intégrateur	3
Coût d'une journée Formateur	3
Coût formation SAS Visual Analytics	3
Coût d'une journée profil Développeur SAS Base, SAS VA	20
Coût d'une journée Expert Technique/Accompagnateur	2

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées. Toutefois conformément aux dispositions de l'article R.2152-2 du Code de la Commande publique :

- le CHU de Nantes se réserve la possibilité d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié et à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses
- la Régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles

En aucun cas, la procédure ne pourra donner lieu à négociation. Le soumissionnaire dont l'offre est la mieux notée et arrive première au classement est retenue.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude du dossier de consultation, les opérateurs économiques devront faire parvenir au plus tard **8** jours calendaires avant la date limite de réception des offres une demande écrite via le profil acheteur du CHU de Nantes : https://www.marches-publics.gouv.fr

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier de consultation et s'étant identifiées, **6 jours calendaires au plus tard** avant la date limite de remise des offres.
